

EXTRAIT :



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (31) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIÉ, P. MIS, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, E. FARHAT, F. BRAILLARD, T. BAUDIN, B. ROUSSENQUE, JM. MEUNIER, E. PHILIPPONNEAU, H. PREHER, N. CASSAN FAUX, Y. ERGÜL, A. BENDJILLALI, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, G. MESLEM, C. PAILLER, F. MERY, M. METAIS, Y. GANIVELLE, K. WEINLAND, G. MICHAUD, S. LANSARI-CAPRAZ, E. AUDEBERT, L BRARD.

POUVOIRS (8) : C. FARINEAU, mandant a pour mandataire JP. ABELIN
J. DUMAS mandant a pour mandataire M. LAVRARD
É. AZIHARI, mandant a pour mandataire J. MELQUIOND
S. COTTEREAU, mandant a pour mandataire L. RABUSSIÉ
M. MONTASSIER, mandant a pour mandataire P. MIS
A. LEBORGNE, mandant a pour mandataire AF. BOURAT
A. LAURENDEAU, mandant a pour mandataire M. BEN EMBAREK
P. BARAUDON mandant a pour mandataire Y. GANIVELLE

EXCUSES (0) :

Nom du secrétaire de séance : Yasin ERGÜL

RAPPORTEUR : Monsieur Jacques MELQUIOND

OBJET : Budget principal, budget annexe des parcs de stationnement - Décision modificative n° 1 de l'exercice 2017

Le présent projet de décision modificative n°1 pour 2017 a essentiellement pour objet d'apporter des rectifications aux crédits inscrits depuis le début de l'exercice.

Le budget principal comporte principalement des virements de crédits entre chapitres qui ne bouleversent pas la structure du budget primitif, l'inscription de crédits complémentaires en recettes et en dépenses ainsi que l'inscription de crédits pour des opérations d'ordre.

Il est proposé d'attribuer une subvention d'équipement de 50 000 € au CCAS pour faire face à diverses dépenses d'investissement.

Le budget annexe des parcs de stationnement comporte uniquement une inscription de crédits complémentaires en recettes et en dépenses.

* * * * *

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,
VU l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au budget annexe des parcs de stationnement,

VU la délibération du conseil municipal n° 5 du 15 décembre 2016 adoptant le budget primitif 2017,

CONSIDERANT que depuis lors, des situations nouvelles se sont fait jour, en dépenses et en recettes pour des opérations réelles ou d'ordre budgétaires,

CONSIDERANT que ces situations nécessitent d'apporter des modifications aux montants des crédits autorisés pour les chapitres concernés, tout en respectant les équilibres du budget,

CONSIDERANT le projet de décision modificative n° 1 pour l'exercice 2017 du budget principal et du budget annexe des parcs de stationnement,

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**Délibération du conseil municipal**

du 6 avril 2017

n°11

page 2/2

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte la décision modificative n° 1 de l'exercice 2017 intégrant les informations précisées ci-dessus, tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous :

- au niveau des chapitres et des opérations pour la section d'investissement,
- au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement.

Budget principal :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	0 €	0 €	50 870 €	50 870 €
Opérations d'ordre	0 €	0 €	180 000 €	180 000 €
TOTAL	0 €	0 €	230 870 €	230 870 €

Budget annexe des parcs de stationnement

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	4 000,00 €	4 000,00 €	0 €	0 €
Opérations d'ordre	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL	0 €	0 €	0 €	0 €

UNANIMITÉ

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le 12 AVR. 2017

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation.

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER